

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Réunion Ordinaire du 19 février 2020**

L'an deux mil vingt le dix-neuf du mois de février à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal d'Airvault, sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

**17 présents + 2 pouvoirs (19 votes) :**

**Membres titulaires présents :**

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jean-Marie COLIN, Maryse CHARRIER, Viviane CHABAUTY, Frédérique DAMBRINE, Jacky JOZEAU, Jacques METREAU,
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Claude SERVANT,
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT
- ✓ Commune d'Irais :
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Maryse BARIGAULT,
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU,
- ✓ Commune de Maisontiers :

**Membres suppléants présents :**

- ✓ Commune de Maisontiers : Alain GILLES
- ✓ Commune d'Irais : Jérémy CHEVALIER

**2 pouvoirs :**

- ✓ Jacques CHAUVEAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU
- ✓ Jean-Pierre CESBRON a donné pouvoir à Claude SERVANT

**Excusés :** Jacques CHAUVEAU, Jean-Pierre CESBRON, Lucette ROCHER, Jean-François COIFFARD, Joël MEUNIER, Philippe MORIN, Céline PIGNON

**Jacques METREAU a été élu secrétaire de séance.**

**Date de la convocation :** Mercredi 12 février

## TOURISME

### Convention avec la CC Parthenay-Gâtine pour la promotion touristique de la Chevalerie lors du FLIP

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide :

- ✓ D'approuver les termes de la convention telle que jointe en annexe, avec la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette convention.

A Airvault, le 19 février 2020  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

Préfecture

079-200041416-20200227-102-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 27-02-2020

Publication le : 27-02-2020

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48

**Entre:**

La **COMMUNAUTE de COMMUNES de PARTHENAY-GATINE**, CS 80192 - 79205 PARTHENAY CEDEX, représentée par son Président, Monsieur Xavier ARGENTON, habilité aux fins des présentes par délibération du 23 avril 2014,

**Et:**

La **SOCIETE**: Communauté de Communes Airvaudais Val du Thouet, de forme juridique: E.D.C.

Représentée par: M. Olivier FOUILLET Qualité: Président

Adresse: 33 place des promenades 79600 AIRVAULT

N°SIRET: ....., ci-après nommé « le partenaire ».

**Article 1: Objet**

La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine et E.D.C. Airvaudais Val du Thouet, dans le cadre du FESTIVAL des JEUX (FLIP) organisé par la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine du 8 au 19 juillet 2020.  
*↳ pour la Chevalerie du Thouet*

**Article 2: Engagements réciproques des parties**

Le partenaire s'engage à:

- Mettre les programmes ou flyers du Festival des Jeux à disposition de ses visiteurs. Quantité souhaitée 1100 (Maximum 500)
- Remettre au Service des Jeux de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine des documents publicitaires ainsi que 5000 *multes* entrées gratuites *en aubette* et/ou petits cadeaux (pin's, porte-clés, peluches, etc.) afin de les offrir aux festivaliers en lot lors des différents jeux concours.
- Insertion du logo du Festival des Jeux (FLIP) avec son lien ([www.jeux-festival.com](http://www.jeux-festival.com)) sur son site internet.

En contrepartie, la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine s'engage à fournir les prestations suivantes:

- Insertion du logo du partenaire sur le site du Festival des Jeux (FLIP) avec son lien.
- Insertion du logo du partenaire sur le programme papier du FLIP (édité à 16000 exemplaires. *REPONSE AVANT LE 30 AVRIL 2020 POUR APPARAÎTRE SUR LE PROGRAMME*).
- Mise à disposition des documents du partenaire (flyers, présentoir, affiches etc.), pas plus de 500 exemplaires, à l'accueil du Festival des Jeux (Esplanade du Palais des Congrès).

**Article 3: Résiliation**

En cas de manquement de l'une ou l'autre des parties à l'une des obligations mises à sa charge dans le cadre de la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit.

Fait à PARTHENAY, le .....

**Le Partenaire**

(Nom, tampon, signature)

*M. Olivier Fouillet*

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET**

33 Place des Promenades BP60002

79600 AIRVAULT

Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine - CS 80192 - 79205 Parthenay Cedex

Téléphone : 05 49 94 93 97 - Télécopie : 05 49 94 90 41 - Courriel : ccp@

Préfecture Service des Jeux - Téléphone : 05 49 94 24 20 -

079-200041416-20200227-102-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 27-02-2020

Publication le : 27-02-2020

**La Communauté de**

**Communes de Parthenay-Gâtine**

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET**  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 94 93 48